



Coronavirus (COVID-19) : Questions fréquentes du public

Municipalité de Pontiac

Mise à jour 20 mars 2020 – 16 h 00

Questions fréquentes du public :

1. Quelles actions sont déployées pour assurer la continuité des services essentiels à la population?

La Municipalité a fermé l'accès public à tous ses bâtiments municipaux pour une période indéterminée.

Les services essentiels maintenus sont :

- Le service des incendies
- La collecte des matières résiduelles
- Les opérations de déneigement
- Les travaux de voirie urgents
- Les activités aux usines de traitement des eaux usées et de filtration de l'eau potable

2. Est-ce que les collectes de matières résiduelles auront lieu comme prévu ?

Les collectes des ordures et du recyclage sont maintenues selon les horaires habituels en vigueur par secteur.

3. Est-il sécuritaire de boire l'eau qui provient de l'aqueduc municipal dans le secteur Quyon?

Oui. L'eau potable de la Municipalité de Pontiac dans le secteur Quyon maintient une qualité d'eau exemplaire en se conformant aux prescriptions des normes provinciales du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Nos employés municipaux dans le domaine s'assurent tous les jours d'un bon fonctionnement aux usines et dans le réseau tout en réalisant les analyses microbiologiques nécessaires pour assurer une conformité de la qualité de l'eau en tout temps.

4. Est-ce qu'il nous sera toujours possible de communiquer avec les travaux publics pour les urgences (Nids-de-poule, égouts bloqués, etc.) ?

Les travaux publics restent ouverts pour prendre les requêtes d'urgence uniquement. Vous pouvez communiquer avec eux par courriel : info@municipalitepontiac.ca ou par téléphone au 819 664-1446.

5. Est-ce que je peux effectuer une demande d'information ou de permis au service de l'urbanisme ?

Oui il est toujours possible jusqu'à nouvel ordre :

- Par courriel : urbanisme@municipalitepontiac.ca;
- Par téléphone : 819 455-2401;
- Par la poste : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0.

6. Comment puis-je effectuer le paiement de mon compte de taxes ?

Les citoyens sont invités à effectuer leur paiement de taxes autrement qu'en personne :

- Par Internet via une institution bancaire :
 - Vous devez vous assurer d'indiquer les chiffres 82030 suivi de la lettre F et de votre matricule à 10 chiffres, pour un total de 16 espaces afin que votre paiement nous parvienne adéquatement.
- Par la poste : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0.
- Le citoyen étant dans l'impossibilité d'effectuer son paiement de taxes de l'une de ces manières est invité à communiquer avec nous : 819 455-2401.

7. Qu'advient-il des documents empruntés ou réservés à la bibliothèque ?

Considérant que les deux bibliothèques municipales demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre (Luskville, Quyon); vous pouvez conserver les documents que vous avez empruntés durant la fermeture. La Municipalité ne facturera pas de frais de retard jusqu'à sa réouverture. Si vous le désirez, vous pouvez vous servir des chutes à livres près des entrées des visiteurs pour remettre vos livres.

8. Est-ce que les activités de la bibliothèque seront reportées à une date ultérieure ?

Pour le moment, les activités sont annulées. Une décision sera prise prochainement concernant les reports possibles.

9. Est-ce qu'il y aura un bulletin municipal au mois d'avril prochain ?

Oui, toutefois sa forme et son contenu différeront puisque la Municipalité prépare une édition spéciale sur les événements du COVID-19.

10. Est-ce que le transport en commun est annulé ?

Selon les dernières informations obtenues de Transcollines (20 mars 2020) :

- Le service habituel est maintenu.
- Prenez note que, par mesure d'hygiène préventive, les usagers ne pourront plus payer en argent comptant.
- Seules les cartes de crédit, débit, Google Pay et Apple Pay seront maintenant acceptées et ces dernières doivent être manipulées par les usagers eux-mêmes.

11. Quelles sont les mesures entreprises par la Municipalité pour contrer la COVID-19 ?

La Municipalité suit d'heure en heure la situation pour être en mesure de bien réagir à la progression de la COVID-19. Pour le moment, les bureaux municipaux ainsi que les bibliothèques sont fermés au public et les activités devant avoir lieu dans les trois centres communautaires municipaux (Luskville, Quyon, Institut des femmes de Quyon), sont annulées jusqu'au 30 mars inclusivement; après quoi la situation sera revue selon son évolution. De plus, le service de l'entretien de la Municipalité effectue une désinfection des endroits propices à la contagion.

Où s'informer :

- Si la COVID-19 vous inquiète : 1 877 644-4545;
- Directives gouvernementales :
 - Gouvernement du Québec (français) : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
 - Gouvernement du Québec (anglais) : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/>
 - Santé Canada (français) : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>
 - Santé Canada (anglais) : <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : <http://www.municipalitepontiac.com/fr/>
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : <https://www.facebook.com/pontiacmun/>